

BULLETTIN MUNICIPAL DE SOUZY



MARS-AVRIL 2017 - n°2/2017

Mairie 69610 SOUZY – Tél. 04 74 70 05 17 – Fax 04 74 26 23 71 mairie@souzy.fr - Site internet : www.souzy.fr

Les petits maniens ont fêté le carnaval !



A l'animation périscolaire



Et le 25 février dernier,
avec Souzy en famille et les jeunes de la Maison Familiale de St Laurent de Chamousset

Mercredi 19 avril 2017 : Chasse aux œufs et fête de printemps organisés par le CMJ

Samedi 27 mai 2017 : Fête des mères organisée par SOUZY EN FAMILLE

Samedi 10 juin 2017 : Pétanque à 13h30 suivie du repas COCHON A LA BROCHE et soirée dansante à 20h

Dimanche 2 juillet 2017 : Vide Grenier organisé par l'Amicale Laique Manienne

Du vendredi 7 au lundi 10 juillet 2017 : Comice des 4 cantons à St Laurent de Chamousset

A vos agendas!

Réunion du jeudi 16 mars 2017 à 20h

COMPTE-RENDU

SEANCE N°02/2017

Étaient présents : Guy SAULNIER – Luc TAVERNIER – Daniel MURE – Roger VERMARE – Nicole DOITRAND – Françoise PONCET – Dominique BLANC – Cyrille PUIPIER – Lionel VERRIERE – Marie-Thérèse PITAVY – Bruno MAUVERNAY – Denis PONCET – Valérie HERNANDEZ – Sandrine PONCET – Patrick VOLAY.

Était excusé : /

Était absent : /

ORDRE DU JOUR :

1. Examen des comptes administratifs 2016 et vote des budgets primitifs 2017 :
 - a. Budget annexe assainissement
 - b. Vote des taux d'imposition année 2017
 - c. Contribution SYDER année 2017
 - d. Budget général
 - e. Comptes de gestion du receveur année 2016
2. Projets d'investissement 2017
3. Intercommunalité
4. PLU
5. Modification des statuts du SYDER
6. Permanence des bureaux de vote
7. Informations diverses
8. Questions diverses

Roger Vermare ne pouvant être présent au début de la réunion, il a souhaité apporter la modification suivante au compte-rendu de la réunion du 2 février 2017 sur le point « cantine – Les Halles » : Roger Vermare pense que la commune ne peut pas prendre le risque d'un quelconque problème sanitaire ou d'intoxication qui pourrait intervenir après la fabrication et qui aurait forcément des retombées sur notre cantine comme une fermeture, même provisoire ».

M. le Maire précise que la direction des services vétérinaires n'a omis aucune objection quant à une éventuelle préparation des repas à Souzy pour le compte de la cantine de Les Halles. Mme Goubier, maire a sollicité un RDV afin d'étudier l'organisation possible.

Le conseil municipal souhaite avant tout engagement bien étudier les investissements éventuellement nécessaires et les contraintes liées à cette prise en charge.

Le compte-rendu du 2 février 2017 ainsi modifié est approuvé à l'unanimité des conseillers.

1. Examen des comptes administratifs 2016 et vote des budgets primitifs 2017

▪ **Comptes administratifs 2016**

Les comptes administratifs de l'année 2016 sont présentés (exécution des budgets).

Le **budget général** de la commune dégage les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT

Excédent de fonctionnement au 01/01/2016 :	28 200.86 €
Recettes de l'année 2016 :	533 038.61 €
Dépenses de l'année 2016 :	439 701.53 €
Résultat de l'exercice	93 337.08 €
Soit un Résultat de clôture au 31/12/2016 :	121 537.94 €

INVESTISSEMENT

Solde positif au 01/01/2016 :	178 192.65 €
Recettes de l'année 2016 :	388 908.47 €
Dépenses de l'année 2016 :	275 485.41 €
Résultat de l'exercice :	113 423.06 €
Soit un Résultat de clôture au 31/12/2016 :	291 615.71 €
Restes à réaliser en dépenses :	15 511.20 €
Restes à réaliser en recettes :	52 639.27 €

Les restes à réaliser sont les dépenses engagées mais non payées à la date de clôture de l'exercice ; et pour les recettes, il s'agit de subventions notifiées mais qui n'ont pas fait l'objet d'un versement à la clôture de l'exercice.

Le **budget annexe Assainissement** de la commune dégage les résultats suivants :

EXPLOITATION

Excédent d'exploitation au 01/01/2016 :	11 045.72 €
Recettes de l'année 2016 :	114 869.07 €
Dépenses de l'année 2016 :	117 349.08 €
Résultat de l'exercice :	- 2 480.01 €
Soit un Résultat de clôture au 31/12/2016 :	8 565.71 €

INVESTISSEMENT

Solde positif au 01/01/2016:	25 323.09 €
Recettes de l'année 2016 :	16 727.77 €
Dépenses de l'année 2016 :	3 959.95 €
Résultat de l'exercice :	12 767.82 €
Soit un Résultat de clôture au 31/12/2016 :	38 090.91 €

M. le Maire se retire durant le vote des comptes administratifs.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2016.

▪ **Comptes de gestion 2016**

Monsieur le Maire demande l'approbation des comptes de gestion du receveur (Trésor public de St Laurent de Chamousset) de l'année 2016, qui sont en concordance avec les comptes administratifs de la commune. Le conseil municipal approuve les comptes de gestion 2016 du receveur à l'unanimité.

▪ **Vote des taux d'imposition pour l'année 2017**

Sur proposition de la commission municipale chargée des finances, en raison de la baisse continue des dotations de l'Etat et des projets d'investissement envisagés pour cette année et les années à venir, le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter les taux d'imposition à hauteur de 1 % :

- La taxe d'habitation passe donc 12.51% à 12.64%,
- La taxe foncière bâti passe de 19.51% à 19.71%
- Et la taxe foncière sur le non bâti passe de 44.96% à 45.41%

Le produit fiscal attendu s'élève à 329 296 €. Monsieur le Maire rappelle que les taux d'imposition de la commune n'ont pas été augmentés depuis 2012.

▪ **Contribution SYDER – année 2017**

Comme les années précédentes, le conseil municipal décide de budgétiser la contribution à verser au SYDER, qui s'élève pour 2016 à 20 468.41 euros. Celle-ci comprend les charges de maintenance de l'éclairage public, les travaux effectués, la consommation électrique et la contribution administrative versée au SYDER.

▪ **Subventions aux associations – année 2017**

Le conseil municipal vote les subventions aux associations de Souzy et extérieures de la commune pour l'année 2017. Le principe d'une location gratuite de la salle polyvalente pour chaque association de Souzy organisant une manifestation ouverte au public est reconduit.

▪ **Vote des budgets primitifs 2017**

Budget général de la commune :

Programme d'investissement prévu en 2017 : finalisation du dossier du plan local d'urbanisme, travaux d'accessibilité et création d'un bureau de direction à l'école, aménagement de la Montée du Bourg (de la RD489 au parking du lavoir), aménagement du cheminement piéton entre Bellevue et le Champagnol, acquisition avec les communes voisines et la CCMDL du bâtiment Gonzalez, aménagement de jeux pour enfants, travaux au cimetière, acquisition du terrain du local technique, divers travaux dans les bâtiments communaux.

En fonctionnement, les recettes et les dépenses s'équilibrent à 501 974.68 €.

En investissement, les recettes et les dépenses s'équilibrent à 788 104.98 €.

Le Conseil Municipal approuve le budget général à l'unanimité

Budget assainissement :

En investissement, il n'y a pas de travaux sur le réseau d'assainissement prévus cette année.

En fonctionnement, les recettes et les dépenses s'équilibrent à 94 199.78 €.

En investissement, les recettes et les dépenses s'équilibrent à 54 818.68 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget annexe assainissement.

M. le Maire remercie la commission des finances pour le travail effectué dans le cadre de la préparation du budget.

2. Projets d'investissement 2017

M. le Maire fait le point sur l'avancement des projets d'investissement prévus pour cette année.

▪ **Cimetière**

Les travaux d'engazonnement dans le nouveau cimetière sont en cours.

Concernant la reprise des concessions abandonnées, une deuxième offre a été reçue. Après étude des deux propositions, le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise MIOZZO pour un montant HT de 16 083.17€.

▪ **Ecole**

Les travaux de mise en accessibilité, création de sanitaires, et d'un bureau de direction sont programmés durant l'été 2017. L'entreprise QUALICONSULT a été choisie pour effectuer la mission contrôle technique. Il faut aussi désigner un coordonnateur SPS. L'élaboration du dossier de consultation des entreprises est en cours par les Ateliers, maître d'œuvre.

▪ **Cheminement piétons entre Bellevue et le Champagnol**

Le conseil municipal approuve le projet de convention élaboré par les services du Département afin de définir les conditions d'acquisitions foncières et d'entretien du cheminement piéton. Les acquisitions foncières nécessaires sont en cours. Les dossiers ont été transmis au notaire, Me Berger.

M. le Maire précise que les travaux de réalisation des bassins de rétention (qui démarrent fin mars) ne pourront pas être effectués simultanément.

Par ailleurs, l'étude hydraulique réalisée afin de démontrer l'impact du projet sur les crues du Charavay a apporté les conclusions suivantes : l'aménagement du cheminement piéton n'engendrera pas d'impact sensible sur les crues du Charavay.

▪ **Aménagement de la Montée du bourg de la RD489 au parking du Lavoir**

Cette partie de la montée du bourg est fortement détériorée. De plus, l'éclairage public et le cheminement des piétons deviennent nécessaires, le bourg s'étant étendu jusqu'au Vernay ces 15 dernières années. Le projet prévoit la réfection de l'enrobé, la réalisation du parking en enrobé, le marquage d'un cheminement piétonnier, un marquage au sol pour les VL et l'extension du réseau électrique. Une réunion de présentation du projet aux riverains sera organisée en temps voulu.

▪ **Jardin d'enfants (à côté du city stade)**

Le conseil municipal valide la proposition de Transalp pour la fourniture et la pose de jeux pour enfants. Seront installés : un toboggan, un portique, un tourniquet et un jeu sur ressort. Montant de la commande : 9 694 € HT.

Un filet pare ballons sera également installé entre le terrain du city-stade et l'aire de jeux pour enfants.

Le sol sera en graviers lavés roulés.

▪ **Radar pédagogique**

Le conseil municipal approuve le principe d'acquisition d'un second radar. Consultation à lancer.

▪ **Local technique**

M. le Maire a relancé les élus de la nouvelle Communauté de communes des Monts du Lyonnais pour que nous soit cédée la parcelle de terrain dans la ZA de Bellevue cette année.

▪ **Bâtiment et terrain des Consorts Gonzalez**

La signature de l'acquisition du bâtiment Gonzalez par les communes de St Genis, Ste Foy et Souzy, et la Communauté de Communes a été réalisée mi-février. Comme convenu avec les consorts Gonzalez, la commune de Souzy a aussi acquis la parcelle de terrain cadastrée B 366.

▪ **Acquisition Montée du Bourg**

Des contacts ont été pris avec les propriétaires de la maison et du garage mitoyens avec les maisons Didier et Bastin, déjà propriété de la commune.

▪ **Salle polyvalente**

Le conseil municipal valide la commande de 6 blocs ambiance à remplacer dans la salle polyvalente.

3. Intercommunalité

Il est rappelé la liste des délégués de Souzy pour chaque commission de la CCMDL :

- Economie : Guy SAULNIER (binôme avec le vice-président Thomas Gassilloud)
- Transition énergétique : Guy SAULNIER
- Commission intercommunale des impôts directs : Guy SAULNIER
- CIAS (centre intercommunal d'action sociale) : Guy SAULNIER
- Commission d'appel d'offres : Guy SAULNIER

- Voirie : Luc TAVERNIER
- Bâtiments – patrimoine : Daniel MURE
- Jeunesse – sports – loisirs : Roger VERMARE
- Finances : Françoise PONCET
- Assainissement – rivières : Dominique BLANC
- Urbanisme – habitat : Lionel VERRIERE
- Solidarité – enfance : Marie-Thérèse PITAVY
- Forêt : Bruno MAUVERNAY
- Agriculture : Denis PONCET
- Culture – bibliothèques : Valérie HERNANDEZ
- Tourisme : Sandrine PONCET
- Ordures ménagères : Patrick VOLAY

4. PLU

Une réunion de travail avec les services de l'Etat s'est déroulée ce jeudi 16 mars. Le SCOT des Monts du Lyonnais doit travailler sur les surfaces de la ZA, à soumettre à la DDT. Par ailleurs, la DDT a signalé que le projet de PLU prévoit 17 constructions de trop, qu'il faudra donc supprimer.

M. le Maire informe également que le plan d'occupation des sols devient caduc le 27 mars 2017. La commune sera donc soumise au règlement national d'urbanisme. En pratique, cela signifie que toute demande de travaux (permis de construire, déclaration préalable, permis d'aménager) sera transmise au préfet qui donnera son avis sur le dossier.

5. Modifications des statuts du SYDER

Le conseil municipal approuve les projets de modifications de statuts du SYDER portant sur :

- 1) La composition du comité syndical
- 2) L'intégration d'une nouvelle compétence optionnelle : « infrastructure de charge des véhicules électriques ou hybrides rechargeables ».

Le conseil municipal approuve également le devis du SYDER concernant le déplacement du lampadaire percuté sur le parking les Roches. Coût final pour la commune : 1 945 €.

6. Permanences du bureau de vote

Les permanences du bureau de vote sont établies pour les scrutins des 23 avril et 7 mai prochains.

7. Informations diverses

Droit de tirage 2017 : La Communauté de communes a décidé de mettre en œuvre pour une dernière année le droit de tirage permettant l'acquisition de matériel informatique et multimédia pour l'école, la bibliothèque ou la mairie. Cette année, l'école souhaite un ordinateur, une imprimante et des logiciels pour tablettes numériques. Sur proposition de Roger Vermare, l'acquisition d'une nouvelle sono portable pour la salle polyvalente est à l'étude.

Associations : M. le maire et les présidents d'associations maniennes sont invités à participer à une émission de radio WALDECK, consacrée au bénévolat et aux initiatives pour le vivre ensemble. Cette émission sera enregistrée le 30 mars et diffusée sur la web radio « les Enfants du Rhône » (www.ledr.fr) le 17 avril 2017.

PPRM : Une réunion publique est organisée par la mairie de Ste Foy l'Argentière le 22 mars suite à l'approbation du plan de prévention des risques miniers par les services de l'Etat.

Bilan de la délinquance 2016 : il a été adressé par la gendarmerie de St Laurent à tous les conseillers.

FNACA : commémoration du 19 mars 1962 le dimanche 19 mars à St Genis l'Argentière

Prochaine réunion : jeudi 4 mai 2017 à 20h

Les horaires d'ouverture au public du secrétariat sont les suivants :

- Lundi de 16h à 18h**
- Mercredi de 14h à 18h**
- Vendredi de 14h à 18h**

Vous pouvez également nous contacter par téléphone du lundi au vendredi à partir de 8h30.

INFORMATIONS MUNICIPALES

Nouvelles modalités de délivrance pour la Carte d'identité

Depuis le 21 mars 2017, la Mairie de Souzy n'est plus en mesure de recevoir les demandes de carte d'identité.

En effet, il faut désormais vous rendre dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil qui permet notamment de collecter les empreintes numérisées du demandeur. Cette application informatique permet de transmettre les dossiers de manière dématérialisée pour instruction et ensuite de lancer la fabrication. La carte sera à retirer auprès de la Mairie où l'utilisateur aura déposé son dossier.

1^{ère} étape : Il est possible de faire une **pré-demande en ligne sur le site de "l'ANTS"** (<https://ants.gouv.fr/>).

2^{ème} étape : Choisir une des mairies équipées de bornes biométriques (liste sur le site de la préfecture), la plus proche étant la Mairie de St Laurent de Chamousset. Attention, il est obligatoire de prendre rendez-vous avant votre déplacement en mairie de St Laurent au 04 74 70 50 19.

3^{ème} étape : Rassembler les pièces justificatives selon votre situation puis se présenter au guichet de la mairie avec le numéro de pré-demande pour y déposer le dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.

4^{ème} étape : Retirer votre carte dans la mairie où la demande a été déposée.



Elections

L'élection présidentielle aura lieu le **dimanche 23 avril (1^{er} tour)** et le **dimanche 7 mai (2^e tour)**.

Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 19h en Mairie de Souzy.

Cette année, en raison de la refonte des listes électorales, chaque électeur a reçu une nouvelle carte électorale.



Vote par procuration

Tout électeur qui souhaite participer au vote mais qui ne pourrait se déplacer ou être présent dans sa commune d'inscription électorale à ces dates pourra voter par procuration en choisissant un autre électeur pour accomplir à sa place les opérations de vote.

L'établissement de la procuration est possible si le mandant (l'électeur qui donne procuration) et le mandataire (la personne qui votera) sont inscrits dans la même commune mais pas nécessairement dans le même bureau de vote.

La procuration doit être parvenue à la commune du mandant avant le jour du scrutin. Le mandant doit prendre en compte les délais pour acheminer et traiter la procuration.

A noter :

La procuration peut être demandée le plus tôt possible, et à tout moment de l'année. En tout état de cause, elle doit être parvenue à la commune du mandant avant le jour du scrutin. Le mandant doit prendre en compte les délais pour acheminer et traiter la procuration.



Les élections législatives auront lieu les dimanches 11 et 18 juin 2017. Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h.

Mutuelle communale

Les maires des 5 communes (Ste Foy l'Argentière – St Genis l'Argentière – Montromant – Les Halles et Souzy ont décidé de s'unir afin de créer une mutuelle communale.

En se rassemblant, les habitants de la commune vont profiter de la mutualisation et gagner en pouvoir de négociation.

**Une réunion publique d'informations est programmée le jeudi 18 mai 2017 à 18 h 30
à la Salle ouest – Rue du Stade à STE FOY L'ARGENTIERE**

Vous êtes tous cordialement invités à y participer. Vous pourrez ainsi vous informer sur les offres proposées et rencontrer un responsable de la mutuelle SOLIMUT.

Qui est SOLIMUT ?

Solimut Mutuelle de France est une mutuelle proche et solidaire qui garantit l'accès aux soins pour tous sans sélection, sans discrimination, sans questionnaire médical, sans exclusion quels que soient l'âge, l'état de santé ou le niveau de revenu. Nous contribuons ainsi à la protection sociale des populations tout au long de la vie.

Acteur de l'Economie sociale et solidaire nous partageons les valeurs fondamentales de ce mouvement telles que la solidarité, la responsabilité, la liberté, la démocratie et la non-lucrativité.

Régie par le code de la Mutualité, Solimut Mutuelle de France, comme toutes les vraies mutuelles, est une société de personnes et non de capitaux. Nous investissons nos éventuels excédents au bénéfice exclusif de nos adhérents sous forme de prestations, de services ou de structures sanitaires et sociales. Nous mettons aussi en place, au sein des entreprises et collectivités, des actions de prévention contre le tabac, les mauvaises postures au travail ...

Solimut Mutuelle de France, en partenariat avec votre mairie, vous propose, à travers la gamme Energie Commune, une mutuelle communale conçue spécialement pour les administrés et vous permettant de bénéficier d'un contrat santé accessible à tous.



Chasse aux Oeufs & Fête de Printemps !

Mercredi 19 avril 2017

Rendez-vous à 14h Salle Polyvalente

GRATUIT



- De 14h00 à 15h30 :
Chasse aux oeufs dans le village.
Des chocolats en récompense.
- De 15h30 à 16h30 : Goûter
- A 16h30 :
Défilé dans le village. Ce serait bien de venir déguisé sur le thème du Printemps ou de Pâques. Nous irons jusqu'au City Stade. Vote des trois meilleurs déguisements sur les thèmes.
- Et pour finir : des surprises !

Organisée par le Conseil Municipal des Jeunes de Souzy

La Bibliothèque Municipale



OUVERTURE AU PUBLIC :

Nouveaux horaires

- Le Mercredi de 18h00 à 19h30
- Le Jeudi de 16h15 à 18h15
- Le Samedi de 10h30 à 12h30

Contact :

bibliotheque@souzy.fr

→Comment fonctionne la bibliothèque ?

C'est une bibliothèque municipale. Ceci veut dire qu'elle est gérée par la municipalité et non par une association.

Des conseillers municipaux sont membres de la Commission Bibliothèque afin de gérer différents aspects de la bibliothèque comme le budget. Cette commission intervient également pour donner son avis sur la nomination des bénévoles et du responsable de la bibliothèque, assiste aux réunions...

Des bibliothécaires bénévoles assurent le bon fonctionnement de la bibliothèque : permanences, gestion des livres, catalogage, liens avec la médiathèque du Rhône, animations... Un gros travail qui demande beaucoup de temps. Sans toutes les bénévoles et tous les bénévoles qui se sont succédés depuis l'ouverture de la bibliothèque municipale, ce service public proposé gratuitement aux habitants serait impossible. La municipalité remercie l'ensemble des bénévoles d'hier et d'aujourd'hui pour leur dévouement et le temps consacré à faire fonctionner la bibliothèque.

- *L'équipe actuelle de bénévoles* : Daniel Fanget (responsable), Françoise Couladaize, Elsa Del Zotto, Véronique Randy, Sandrine Schmit, Sandrine Bonnier.

- Les élu(e)s membres de la Commission Bibliothèque : Valérie Hernandez (responsable), Marie-Thérèse Pitavy, Françoise Poncet, Daniel Mure, Nicole Doitrand, Lionel Verrière.

Toute personne souhaitant s'impliquer dans le fonctionnement de la bibliothèque sera la bienvenue.

→Les animations proposées :

- **Les animations scolaires** : Classe CE et CM : le matin, un vendredi sur deux. Classe maternelle et CP : un vendredi matin par mois.
- **Les Activités périscolaires** : Le deuxième mardi de chaque mois, entre 16h15 et 18h15. Soit les Mardis 11 avril, 9 mai, 13 Juin.
- **Le Portage au club "Jeunesse d'Automne"** : Une fois par mois. Les prochaines dates seront affichées dans la salle hors-sac.
- **Une navette chaque 1er mercredi du mois**, entre la médiathèque et la bibliothèque assure l'échange de livres.
- **Animations ponctuelles** : après-midi jeux, spectacles (le prochain se déroulera en novembre 2017)...

→Les projets : informatisation pour future mise en réseau des bibliothèques

La bibliothèque va s'informatiser fin Juin 2017. Elle pourra dans un premier temps prêter prioritairement des livres de la Médiathèque du Rhône. D'ici là, les lecteurs peuvent réserver les livres de leurs choix, soit en consultant le site de la Médiathèque : www.mediathèque.rhone.fr, soit en donnant leurs choix de lecture aux bibliothécaires oralement lors des permanences ou par email : bibliotheque@souzy.fr

Pour information : La médiathèque du Rhône propose également une offre numérique:

- **Speakyplanet** : jeux interactifs pour l'apprentissage de l'anglais.
- **Tout apprendre** : l'apprentissage de langues étrangères.
- **Livres numériques** : site d'emprunt de livres numériques à télécharger sur le support de son choix (tablettes, liseuses, ordinateurs,...).
- **1DTouch et Philharmonie de Paris** : sites de consultations de documents sonores.
- **ArteVOD** : site de consultations de documents audio-visuels (films, série, ...)

Ces services numériques sont accessibles à chaque lecteur ou lectrice qui en fera la demande à la bibliothèque qui leur créera pour cela un compte lecteur.